

CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE VILLE DE NARBONNE

Autorisation parentale obligatoire

- J'autorise mon enfant à siéger au conseil municipal de la jeunesse.
- J'autorise la diffusion de photos/vidéos de mon enfant dans les documents de communication communaux et presse (Narbonne et vous, site internet de la Commune, presse locale, réseaux sociaux)
- J'autorise mon enfant à quitter seul les commissions à la fin de la séance.
- Je connais le calendrier et je m'engage à ce que mon enfant soit présent aux différentes commissions.

Coordonnées du représentant légal :

Nom, Prénom :

Adresse domicile :

Téléphone portable représentant légal :

Téléphone portable jeune :

Fait à le

Signature du représentant légal